

## CERTIFICATION &amp; RNCP

# France compétences

**DÉFINITION**

France compétences est l'autorité nationale de régulation et de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, créée en 2018. Elle gère le RNCP, le Répertoire Spécifique, finance les CFA, supervise la qualité et la réforme du CPF.

France compétences est l'institution centrale du paysage formation depuis la réforme de 2018. Elle a remplacé plusieurs structures précédentes (FPSPP, CNEFOP, CNCP, COPANEF). Quatre rôles clés :

1. Gérer les répertoires officiels : RNCP et Répertoire Spécifique. C'est sur leur site que tu vérifies si une certification est reconnue par l'État.
2. Financer l'apprentissage et l'alternance : France compétences répartit les fonds aux opérateurs (OPCO, Régions, Transitions Pro).
3. Réguler la qualité : c'est l'institution qui a mis en place Qualiopi - la certification qualité obligatoire des organismes de formation depuis 2022.
4. Évaluer et faire évoluer le système : France compétences publie des études, propose des réformes, ajuste les règles du CPF.

Pour un adulte en reconversion, France compétences est l'autorité à laquelle se référer pour vérifier : code RNCP d'une formation, sérieux d'un organisme (Qualiopi), évolution des règles CPF, taux de financement. Toute affirmation contraire au site officiel doit être prise avec prudence.

**Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.**

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : [benjaminduplaa.com/lexique/france-competences](https://benjaminduplaa.com/lexique/france-competences)  
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF